

MSA Nord -Pas de Calais

Mention d'information RGPD - n°23-18

Soutien en faveur des adhérents et chefs d'exploitation des zones inondées des départements du Nord et du Pas-de-Calais

La Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais met en œuvre un traitement de données à caractère personnel dénommé « **Soutien en faveur des adhérents et chefs d'exploitation des zones inondées des départements du Nord et du Pas-de-Calais** » dont l'objectif est d'accorder un soutien à ses adhérents et chefs d'exploitation résidant dans les zones sinistrées.

Les zones sinistrées font référence à une crue exceptionnelle qui fait suite à des pluies abondantes et à un niveau historique de la hauteur d'eau référencée dans les cours d'eau de l'AA, La Liane et La Canche, durant la période du 2 au 15 novembre 2023.

Plusieurs démarches sont mises en place :

- Coordination locale,
- Coordination supra-territoriale,
- PFS : Appels entrants,
- Recouvrement / DSST : remontées du terrain via les administrateurs et/ou délégués cantonaux. Des signalements peuvent également être apportés par les DDTM, FDSEA, liste non exhaustive,
- Recouvrement / DSST : appels sortants,
- Prise en charge des cotisations des non-salariés (chefs d'exploitation uniquement),
- Proposition d'échéancier de paiement,
- Accompagnement social, aides financières, aides exceptionnelles,
- Extraction d'identification des bénéficiaires du RSA NSA sur les communes sinistrées du 59 et 62 pour rapprochement des CD 59 et 62 pour convenir d'une organisation commune pour neutraliser les ressources et déterminer la période de neutralisation pour le droit RSA,
-

Synchronisation des acteurs et actions via un fichier partagé inter-service.

Echanges journaliers sur le suivi des actions de soutien et la complétude du fichier partagé.

Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la MSA Nord – Pas de Calais.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification,
- Vie professionnelle,
- Informations d'ordre économique et financier,
- NIR.

L'accès aux données est réservé, en tant que destinataires internes aux collaborateurs dûment habilités des services Relations Adhérents, DSST, Recouvrement/Cotisations, Prestations familiales, Communication/Vie Mutualiste, la direction si besoin et toute autre personne nécessaire à la bonne exécution de cette fiche de traitement.

Les données sont conservées par la MSA Nord – Pas de Calais durant une période de 2 ans après la fin de l'action et de la prise en charge/

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès des données qui vous concernent.

Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas de Calais ou à sa Déléguée à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo.grprec@msa59-62.msa.fr.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA – 80715 – Paris Cedex 07.